

LE 12 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **jeudi 12 décembre 2019, à 18 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères: Donald Manconi, Clark Shaw, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, Julie Boyer, le directeur général, Dominique Aubry ainsi que la secrétaire-trésorière Sarah Channell, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 18 h 10.

CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La Secrétaire-trésorière confirme que les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec (C-27.1).

2019-12-306

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2020

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes foncières	2 339 286
Taxes-Quote-part MRC	398 620
Sécurité publique	461 074
Règlement N° 124 – Camion incendie 2003	21 365
Règlement N° 187 - Ordures, Recyclage	279 475
Règlement N° 143-1	195 150
Taxe spéciale en matière de protection de l'environnement	
Dotations spéciales de fonctionnement	16 369
Subventions voirie	174 221
Subventions diverses	123 000
Mutations immobilières	205 000
Autres revenus	352 588
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	4 566 148

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 278 383
Sécurité publique	1 064 296
Transport	1 506 860
Hygiène du milieu	524 819
Aménagement, urbanisme et développement	270 215
Loisirs et culture	306 566
Frais de financement	152 634
Amortissement des immobilisations	(538 850)
Remboursement de la dette	209 000
Transfert aux activités d'investissements	26 110
Affectation du surplus accumulé non affecté	(110 000)
Affectation du surplus accumulé affecté	(123 885)
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 566 148

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
Transferts	501 158
Financement par le fonds de roulement	20 600
Transferts des activités de fonctionnement	26 110
Autre financement	16 870
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	564 738

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chemins	405 725
Parc et terrains de jeux	124 413
Bâtiments	0
Ameublement et équipement de bureau	0
Machinerie, outillage et équipement	24 600
Terrains	3 000
Propriétés destinées à la revente	7 000
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	564 738

Le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2020 est établi à 0.56 \$ du 100 \$ d'évaluation incluant le service des incendies. Une taxe de 0.0951 \$ du 100 \$ d'évaluation sera chargée pour assumer les frais de la MRC d'Argenteuil.

Une tarification locale sera imposée aux propriétaires ayant bénéficié du programme Écoprêt conformément aux règlements d'emprunt 191 et 192.

La taxe pour la sécurité publique est établie à 0.11 \$ du 100 \$ d'évaluation. Une taxe de 0.0051 \$ du 100 \$ d'évaluation sera imposée pour le financement du camion incendie acheté en 2003.

Donc, le taux total de taxation pour l'année 2020 sera de 0.7702 \$ du 100 \$ d'évaluation, le tout perçu en conformité avec le rôle d'évaluation pour l'an 2020, tel que déposé par l'estimateur professionnel de la MRC le 12 septembre 2019 au montant total de 419 158 300 \$.

La taxe pour les ordures ménagères et le recyclage sera de 175.00 \$ par résidence habitable.

La taxe spéciale en matière de protection environnementale sera de 50,00 \$ par unité d'évaluation. Considérant le minimum de commerces situés dans la municipalité et le coût impliqué dans la préparation d'un autre rôle d'évaluation, une taxe d'affaires ne sera pas appliquée.

Les licences de chiens et chats sont émises gratuitement. Le tarif des dérogations mineures demeure à 300,00 \$ plus les frais de publication. Maintenant que les résidents de Gore peuvent s'inscrire gratuitement à la bibliothèque et à la piscine de Lachute, la municipalité ne remboursera plus de frais de non-résident provenant d'une autre bibliothèque ou d'une autre piscine.

Le taux d'intérêt est fixé à 1.17 % par mois, soit 14 % par année et sera chargé à compter du trentième jour suivant la date d'émission du compte de taxe. Des frais de 5,00 \$ seront ajoutés à tout avis de rappel pour toute balance due de 10,00 \$ et plus, posté durant l'année et des frais d'administration de 25,00 \$ seront chargés pour tout chèque retourné pour insuffisance de fonds.

La rémunération des conseillers sera majorée de 2.3 %. Les rémunérations mensuelles pour 2020 seront les suivantes:

	Salaire 2020	Salaire 2019	Allocation 2020	Allocation 2019
Maire	1 813.15	1 772.39	906.58	886.19
Conseillers	459.51	449.18	229.75	224.59

La rémunération des employés (es) municipaux pour 2020 sera majorée de 2.3 % selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada et l'ajustement d'échelon salarial sera appliqué selon les ententes et conventions en vigueur.

2019-12-307 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation du budget de l'année 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Clark Shaw

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le budget de l'année 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE

2019-12-308 PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2020, 2021 ET 2022

Durant le programme d'immobilisations 2020, 2021 et 2022, la municipalité planifie investir dans les projets suivants :

1. Amélioration des chemins du Lac Hughes, du Lac Grace, du Lac Barron, Stephenson et Cambira ;
2. Finalisation des travaux sur le chemin Williams ;
3. Correction du profil sur une section du chemin Braemar ;
4. Acquisition de terrains pour le parc/sentiers ;
5. Acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics ;
6. Acquisition de divers équipements pour le service de protection contre les incendies ;
7. Acquisition de bacs de composte en lien avec le PGAMR et des poubelles 2 et 3 voies ;
8. Aménagements au Lac Beattie et améliorations au parc municipal ;
9. Amélioration du drainage au centre communautaire ;
10. Propriété destinée à la revente.

Le tout selon l'annexe A faisant partie intégrante du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le programme d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions fut tenue durant laquelle les personnes intéressées ont adressé leur questions, portant exclusivement sur le budget ou le programme triennal, au président de l'assemblée.

2019-12-309

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 18 h 37

ADOPTÉE.